

les. Le ministre des Affaires intergouvernementales déclarait, la semaine dernière, que les immeubles fédéraux de l'Outaouais et d'ailleurs au Québec demeureront propriété d'Ottawa tant que les négociations sur le sujet n'auront pas abouti.

• (1455)

Le ministre des Affaires intergouvernementales reconnaîtra-t-il également que le bon sens et le réalisme, de même que la doctrine et la coutume du droit international en matière de succession d'État établissent très clairement qu'au moment de la proclamation de la souveraineté, l'ensemble des actifs fédéraux situés sur le territoire québécois deviendront automatiquement la propriété du Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, je m'aperçois que l'opposition est opiniâtre, pour ne pas dire dure d'entendement. Ça, ce sont des questions qui empêchent de se concentrer sur le but du référendum; le but du référendum est le suivant: voulez-vous séparer le Québec du Canada? C'est la question. Le reste, ce sont des questions hypothétiques qui n'ont rien à faire.

Dans le cas présent, encore une fois, il ne faut pas se laisser aller sur des questions marginales. Ce que nous, du camp du non, voulons, c'est que les Québécois restent à l'intérieur de la fédération parce que c'est dans leur intérêt, c'est dans l'intérêt des Canadiens et c'est pour cela que nous allons voter non.

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je ferai remarquer au ministre qu'on parle de sa propre déclaration. Alors s'il y a diversion, c'est lui qui la fait.

Le Québec ayant payé plus de 20 p. 100 de tous les actifs fédéraux situés dans le reste du Canada et à l'étranger, le ministre des Affaires intergouvernementales reconnaît-il que le Québec aura droit également à sa part de propriété sur ces autres actifs fédéraux et que c'est pour cette raison que le Canada va s'empresser de négocier un partage rapide et équitable au lendemain du référendum?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, la déclaration que j'ai faite est vraie, elle parle par elle-même et je n'en ressors pas. Ce qui est important, c'est que, dans la dernière semaine du référendum, nous ne pouvons plus détourner l'attention des Québécois sur des questions comme celle-là. Nous devons nous concentrer sur la question fondamentale, parce qu'il y a encore un tiers des votants au Québec qui croient qu'ils vont rester à l'intérieur du Canada même s'ils disent oui. Or, c'est faux. Les Québécois doivent connaître la vérité, et la vérité c'est que la séparation ne leur permettra plus de rester à l'intérieur du Canada.

[Traduction]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, Robert Heinrich, président du comité des affaires fédérales de l'association libérale de la Saskatchewan, a été mon adversaire aux dernières élections fédérales. Eh bien, il a été nommé membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Si l'on considère le taux de rémunération journalier, ce travail est plus lucratif que celui de député. C'est avantageux d'être perdant pour un libéral.

Le solliciteur général pourrait-il décrire à la Chambre le processus de sélection rigoureux qui est en place pour évaluer les compétences des candidats à ces postes de choix?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le poste a fait l'objet d'une annonce publique. Les candidats ont présenté une demande et le président de la Commission des libérations conditionnelles a étudié toutes les demandes, avant de procéder aux entrevues et de faire des recommandations. La décision a été fondée sur les compétences et le mérite.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, on a de la suite dans les idées au moins. Il y a quelques mois, on a récompensé la directrice de la campagne de M. Heinrich en la nommant membre du conseil d'administration de la Société du crédit agricole.

Ma question s'adresse au député d'en face qui croit pouvoir y répondre. Lorsque tous les candidats libéraux défaits et leurs directeurs de campagne auront reçu leur récompense, qu'allez-vous faire de tous ces vaillants libéraux qui ont remis. . .

Le Président: La parole est à la députée d'Edmonton—Est.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Judy Bethel (Edmonton—Est, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Tous les Canadiens sont fiers de la réputation bien méritée du Canada en tant que nation respectueuse des droits de la personne. Toutefois, ils s'inquiètent encore du traitement réservé aux droits de la personne par le Mexique, notre partenaire au sein de l'ALENA.

• (1500)

Le ministre peut-il nous dire de quelle façon le gouvernement donne suite à ces préoccupations?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de m'avoir informé à l'avance de sa question.

Des voix: Oh, oh!